
COMMISSION PERMANENTE

SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

Ce lundi 11 janvier, le Conseil départemental de l'Ardèche s'est réuni pour la première commission permanente de l'année. Voici quelques-unes des décisions adoptées lors de cette séance.

→ SANTE, INSERTION ET ACCES AUX DROITS

> Appel à projets « Ferme en transition » à vocation d'insertion en direction des communes et communautés de communes

L'action « Fermes en transition » portée par l'ADDEAR (Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural) s'appuie sur un contexte local qui met en avant le déficit de postes d'insertion sur le Département (l'Ardèche reste en dessous des volumes de postes en insertion proposés sur la Région AURA), couplé à un besoin prégnant de soutenir et développer un secteur porteur qu'est l'agriculture (une perte importante du nombre de fermes, des exploitants agricoles proches de l'âge de la retraite et en parallèle, un grand besoin en production bio et locale dans les années à venir pour fournir la restauration collective publique).

Cette action a démarré en octobre 2019 ; **l'ADDEAR accompagne la transmission de 10 exploitations agricoles, réparties sur l'ensemble du département** en développant au sein de chacune d'entre elles, une dimension liée à l'insertion sociale et professionnelle. Une convention triennale 2019 - 2021 a été signée par le Département.

Pour deux de ces fermes, il est proposé de lancer un appel à candidature à destination des communes et EPCI du département afin de sélectionner celles qui pourront bénéficier d'un accompagnement à la création/reprise d'une ferme à vocation d'insertion sur leur territoire.

Cet accompagnement portera sur trois niveaux :

- Une étude de faisabilité : réalisé par l'ADDEAR pour identifier les besoins, les particularités, les ressources du territoire sur le volet agricole et identifier l'état d'avancement du projet (recherche de foncier, choix de l'activité agricole, repérage des investissements...)
- Un accompagnement sur le volet « Insertion » : aide à la définition du support d'insertion et recherche de financements (exemple : création d'un Atelier Chantier d'insertion, embauche d'un ouvrier agricole en contrat aidé, accueil de stagiaires, création d'un espace test agricole...)
- Un accompagnement sur le volet « Développement de territoire » : acquisition de foncier agricole, relais vers les dispositifs d'aide à l'investissement et recherche de financement...

Dépôt des projets : 18 janvier 2021 au 14 mars 2021

Période de réalisation des projets : à partir du 1^{er} avril 2021

CONTACTS

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr

> Appel à projets en direction des associations à caractère social en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants.

Depuis de nombreuses années, le Département de l'Ardèche, chef de file de l'action sociale, en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants, impulse une dynamique partenariale en direction des associations à caractère social du secteur de l'autonomie. L'objectif majeur est une volonté d'harmonisation des aides aux diverses structures partenaires et de mise en cohérence avec les orientations prises dans le cadre du schéma départemental des solidarités 2020 – 2024.

Ce règlement d'aide vient préciser le soutien offert aux associations intervenant dans ce domaine.

Les objectifs recherchés visent à :

- Améliorer la qualité de vie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants ;
- Faciliter la mise en œuvre d'actions de proximité portées par des associations à caractère social en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées ;
- Mener des actions en lien avec les orientations du schéma départemental d'action sociale permettant à la collectivité d'être un partenaire financier et opérationnel (communication, lisibilité, participation des équipes de territoires,) ;
- Mettre en place un projet qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Dépôt des projets : avant le 31 mars 2021

Cet appel à projets couvre la période 2021 à 2023.

> Et aussi : Des week-ends au chalet de l'Areilladou pour les enfants placés chez les assistants familiaux.

Le Département de l'Ardèche emploie près de 280 assistants familiaux qui accueillent un peu plus de 400 enfants, placés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Depuis l'an dernier, un partenariat entre le Département et l'ADSEA 07, propriétaire du chalet situé sur la commune de Mézilhac, permet aux assistants familiaux d'y passer des week-ends (30 au total) avec les enfants durant les vacances scolaires. Si ce nouveau dispositif émane du nouveau règlement du temps de travail spécifique à ce personnel départemental, cela leur permet d'avoir un espace de répit dans l'accueil quotidien, et les enfants, âgés de 3 à 17 ans, y retrouvent un nouvel espace de jeux, de découvertes et d'expériences. Ce week-end favorise par ailleurs le rapprochement des fratries. Pour 2021, et au regard du contexte sanitaire, la convention prévoit le transport (points de ramassage) et l'accueil de groupes de 6 enfants (au lieu de 14 habituellement) durant 30 week-ends par l'ADSEA, financés par le Département à hauteur de 54 000 €.

→ POLITIQUE CULTURELLE

> Accompagner les structures du territoire

Alors que le secteur est particulièrement impacté par la crise sanitaire actuelle, le Département soutient plus que jamais les structures culturelles du territoire. Porteuses de projets artistiques ou scientifiques inscrits dans le quotidien, elles constituent un maillage d'excellence et de proximité dans une diversité de domaines, permettant d'agir au plus près des habitants.

Pour ce faire, le Département en ce début d'année renouvelle sa convention financière avec Syndicat mixte Ardèche Musique et Danse en lui apportant un acompte de 700 000 €.

CONTACTS

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr